

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 novembre 2014
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année**

**Lettres identiques datées du 17 novembre 2014,
adressées au Secrétaire général, au Président
de l'Assemblée générale et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de l'État
de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je déplore de devoir une fois de plus appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation critique en Palestine occupée due à la persistance et la multiplication des actes de violence et autres violations commis par Israël, Puissance occupante, et ses colons contre le peuple palestinien et ses terres, qui a fait encore plus de morts et de blessés et causé de nouvelles destructions depuis ma dernière lettre (A/ES-10/665-S/2014/810).

L'absence de responsabilisation et la culture de l'impunité dont jouit Israël depuis trop longtemps ont provoqué une situation de crise en Palestine, car il est on ne peut plus évident qu'Israël voit dans l'inaction de la communauté internationale l'autorisation de poursuivre impunément ses mesures d'occupation illégale. La situation continue ainsi de se détériorer, les tensions s'exacerbent et le peuple palestinien subit de lourdes privations, prisonnier de cette occupation illégale et destructrice. Si l'instabilité de la situation et ses conséquences néfastes pour les deux peuples et la région sont largement reconnues, il est regrettable que la communauté internationale ne soit toujours pas en mesure de trouver la volonté politique nécessaire pour agir.

Une nouvelle fois, nous condamnons et rejetons catégoriquement toutes les manifestations de l'agression israélienne contre le peuple palestinien et réitérons notre appel pressant à la communauté internationale et, surtout, au Conseil de sécurité, afin que des mesures soient prises pour empêcher la situation de se dégrader et préserver les maigres espoirs de paix. La persistance et l'intensification des violations et provocations commises quotidiennement par des extrémistes israéliens et les forces d'occupation contre notre peuple risquent de déclencher un nouveau cycle meurtrier de la violence, qu'il importe d'enrayer avant que cette



situation fragile ne dégénère totalement. Nous demandons instamment à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et d'agir dès maintenant pour obliger Israël, Puissance occupante, à tenir compte des mises en garde et à mettre fin à tous ses actes illégaux, provocations et incitations à la violence contre le peuple palestinien et ses dirigeants.

Je tiens à appeler votre attention sur certains des incidents très graves qui se sont produits depuis notre dernière lettre, datée du 12 novembre 2014 (A/ES-10/665-S/2014/810), notamment la pendaison hier de Yusuf Hasan al-Ramouni, un Palestinien de 32 ans, originaire d'Al-Tur (Jérusalem-Est occupée), et sur les cas de plus en plus fréquents d'enfants palestiniens touchés au visage par des tirs des forces israéliennes d'occupation, actes immoraux et inhumains qui constituent une violation flagrante du droit international, notamment le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme.

16 novembre 2014

- Yusuf Hasan al-Ramouni, un chauffeur de bus palestinien de 32 ans, a été découvert pendu à l'intérieur de son autobus à la gare routière d'Har Hotzvim, près de Jérusalem. Sa famille pense qu'il a été passé à tabac par des colons extrémistes israéliens, son corps portant de graves meurtrissures, avant d'être pendu à l'aide d'un mince câble métallique.
- Des dizaines de Palestiniens ont été blessés par les forces d'occupation, qui ont ouvert le feu sur des manifestants à Jérusalem après la découverte du corps d'Al-Ramouni.
- Les forces d'occupation israéliennes continuent d'attiser les tensions à la mosquée d'Al-Aqsa en empêchant les Palestiniennes d'entrer dans ce lieu saint, à moins qu'elles ne leur remettent leur carte d'identité, au risque de se les voir confisquer. Certaines d'entre elles ont été agressées par les forces d'occupation qui ont fait usage de la crosse de leurs fusils.
- Un garçon palestinien de 10 ans, originaire de Gaza, a été grièvement blessé par balle par les forces d'occupation.

14 novembre 2014

- Mayar Amran Tawfik al-Natsheh, une fille palestinienne de 10 ans, a été blessée au visage par un tir des forces d'occupation israéliennes alors qu'elle était en voiture avec sa famille, à proximité du camp de réfugiés de Shufat. Elle souffre d'une fracture du crâne.
- Israël empêche Mads Gilbert, un médecin norvégien bénévole qui prodigue des soins à la population gazaouie, de retourner à Gaza, mettant fin à l'aide humanitaire vitale qu'il apporte dans les hôpitaux palestiniens, y compris dans les situations d'urgence comme lors des attaques israéliennes de juillet et août 2014.

13 novembre 2014

- Saleh Samer Attiyeh Mahmoud, un garçon palestinien de 11 ans, a été blessé au visage par un tir des forces d'occupation israéliennes à Al-Issawiya à Jérusalem-Est. La balle l'a touché entre les deux yeux, entraînant une grave

hémorragie et le privant totalement de la vue de son œil gauche et partiellement de son œil droit.

Les incidents cités ne sont qu'un aperçu des innombrables actes illégaux et injustes qui sont perpétrés quotidiennement contre le peuple palestinien par Israël, Puissance occupante. L'humiliation et la brutalité que subit notre peuple sous le joug de la Puissance occupante exacerbent les tensions, la méfiance et la haine, creusent le fossé entre les deux parties et rendent l'instauration de la paix encore plus difficile à atteindre. De tels incidents, qui vont à l'encontre des impératifs d'apaisement des tensions, confirment une nouvelle fois qu'Israël a un mépris total pour les droits de l'homme et la dignité des Palestiniens. Israël doit être tenu responsable de tous ses actes illégaux, qui sont la cause de tant de souffrances pour le peuple palestinien et consolident son occupation militaire illégale qui dure depuis près d'un demi-siècle.

Nous renouvelons donc notre appel à la communauté internationale, y compris au Conseil de sécurité, pour qu'il soit remédié à cette situation de plus en plus dangereuse et que les tensions soient apaisées. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités, conformément aux fonctions qui lui sont confiées dans la Charte et à ses propres résolutions, c'est-à-dire contribuer à apaiser d'urgence les tensions et indiquer la voie à suivre vers l'objectif tant de fois repoussé de mettre fin à l'occupation israélienne et au conflit israélo-palestinien en instaurant une paix juste, durable et globale, en vertu des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, des principes de Madrid et de l'Initiative de paix arabe. Nous exhortons le Conseil de sécurité à n'épargner aucun effort pour contraindre Israël, Puissance occupante, à mettre fin à ses politiques et pratiques illégales et à respecter immédiatement ses obligations en vertu du droit international. Ceci est essentiel pour l'avenir de la solution prévoyant deux États sur la base des frontières d'avant 1967 et pour rétablir l'espoir en cette période de crise.

La présente lettre fait suite aux 528 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 12 novembre 2014 (A/ES-10/665-S/2014/810), rendent compte des crimes commis contre le peuple palestinien. Israël, Puissance occupante, doit répondre des violations qu'elle a commises et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**